Commission scolaire de la Capitale

Le savoir qui grandit

Adopté le 26 février 2019

Conseil d'établissement 2018-2019

18/19 PV 02

PROCÈS-VERBAL de la deuxième réunion du conseil d'établissement de l'école Jules-Émond – Amédée-Boutin tenue le mardi 4 décembre 2018 à 19 h 15 à la bibliothèque de l'école Jules-Émond.

Étaient présents :

Parents	**Personnel de l'école**
Valérie Brisson	Linda Belleau, éducatrice en service de garde
Stéphanie Goudreau	Jean-Sébastien Blackburn-Grenon, enseignant spécialiste anglais
Éric Guimond	Luc Bouffard, directeur
Stéphanie Huard (substitut)	Odette Desgagné, technicienne en éducation spécialisée
Audrey Marcoux	Nancy Grenier, psychologue
	Katérie Rivard, enseignante titulaire maternelle
	Sylvie Roy, enseignante titulaire 4e année

Étaient absentes :

Parent	**Personnel de l'école**
Vicky Cyr	
Michèle Papathanasiou	

10

Personne-ressource : Chantal Levasseur, directrice adjointe par intérim

Observatrice : Isabelle Levesque, stagiaire en enseignement

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ #18/19 011 *IL EST PROPOSÉ par madame Audrey Marcoux l'adoption de l'ordre du jour suivant :*

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2018

3. Questions et interventions du public

4. Mot de la présidente et de la représentante au comité de parents de la commission scolaire

5. Suivis budgétaires (LIP art. 95)

5.1 Budget de l'école 2017-2018 – résultats financiers au 30 juin 2018

5.2 Budget du conseil d'établissement 2017-2018

5.3 Fonds à destination spéciale – reddition de comptes au 30 juin 2018

5.4 Budget de l'école 2018-2019 – Attestation de la réception des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements et du dépôt d'un plan de déploiement

6. Répartition des matières 2019-2020 (LIP art 86)

6.1 Préscolaire

6.2 Primaire : 1er et 2e cycles

6.3 Primaire : adaptation scolaire (DAPP langage)

7. Suivi des travaux sur le projet éducatif (LIP art. 74)

8. Ajouts à la programmation des activités et des sorties scolaires (LIP art. 87)

9. Entente de partenariat avec la Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien

10. Service de garde

11. Comité de participation des parents (CPP)

12. Autres sujets à l'étude

13. Date de la prochaine réunion

14. Levée de l'assemblée

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2018

CÉ #18/19 012 *IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Guimond l'adoption du procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2018 tel que déposé.*

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Suivi du procès-verbal :

Point 5.3 Demande de remboursement des frais de garde et de déplacement : Le directeur dépose aux membres le formulaire de remboursement corrigé.

Point 11. Programmation des activités parascolaires : Un membre demande si des démarches ont été faites auprès des responsables de l'activité Katag. La directrice adjointe répond que les démarches seront faites lors de la planification des activités parascolaires pour la session d'hiver.

3. Questions et interventions du public

Un parent membre du comité de participation des parents (CPP) tient à préciser qu'advenant d'éventuels bris des décorations de Noël prêtées, il n'a jamais été convenu que le CPP prenne en charge les frais liés à ces bris. Il rappelle qu'un budget avait été convenu pour l'achat de décorations de Noël dans les prévisions budgétaires du CPP.

4. Mot de la présidente et de la représentante au comité de parents de la commission scolaire

La présidente n'a pas d'élément particulier à porter à l'attention des membres.

La représentante au comité de parents mentionne, pour sa part, qu'il y a eu trois réunions du comité à ce jour. L'avis d'intention de modification du statut de l'école

École institutionnelle Jules-Émond - Amédée-Boutin
1065, avenue de la Montagne Est, Québec (Québec) G3K 1T4
TÉLÉPHONE : **418 686-4040 poste 4024** TÉLÉCOPIEUR : 418 847-7307

Cardinal-Roy pour qu'elle devienne une école à projet particulier de Sport-Arts-Études a été l'un des principaux sujets de discussion.

5. Suivis budgétaires (LIP art. 95)

5.1 Budget de l'école 2017-2018 – résultats financiers au 30 juin 2018

Le directeur dépose et explique le document *Résultats financiers 2017-2018.*

Le solde au 30 juin 2018 s'élève à –11 210 $. Étant donné le déficit accumulé de 12 514 $, le directeur devra produire un plan de redressement à la direction générale au cours des prochaines semaines.

5.2 Budget du conseil d'établissement 2017-2018

Le directeur dépose et commente le document *Reddition de comptes Budget du conseil d'établissement 2017-2018*.

Ce budget a été fermé avec un surplus de 939,00 $ (surplus réservé) auquel il faut retrancher un montant de 275,00 $, soit une dépense liée au budget de fonctionnement accordé par le conseil d'établissement au comité de participation des parents (réf. résolution CÉ #17/18 09) qui n'a pas été imputée au bon poste budgétaire en juin 2018. Le surplus réel est donc de 664,00 $.

12

CÉ #18/19 013

IL EST PROPOSÉ par madame Linda Belleau que soit transféré dans le budget de l'école un montant de 275,00 $ pris à même le budget du conseil d'établissement afin de corriger la transaction erronée de poste budgétaire faite en juin 2018.

Le vote est demandé : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3 Fonds à destination spéciale – reddition de comptes au 30 juin 2018

Le directeur dépose et commente le document *Reddition de comptes Fonds à destination spéciale Jules-Émond (CPP)* et *Reddition de comptes Fonds à destination spéciale Jules-Émond (Parc-école Amédée-Boutin).*

Le *Fonds à destination spéciale Jules-Émond (CPP)* a un solde au 30 juin 2018 de 14 608,98 $. Le *Fonds à destination spéciale Jules-Émond (Parc-école Amédée-Boutin)* a, pour sa part, un solde de 48 805,05 $ au 30 juin 2018. Le directeur ajoute que les aménagements du parc-école Amédée-Boutin

réalisés au cours de l'été dernier s'élèvent au net à 44 284,55 $. Cette somme sera retranchée du fonds au cours de l'année scolaire.

5.4 Budget de l'école 2018-2019 – Attestation de la réception des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements et du dépôt d'un plan de déploiement

Le directeur mentionne que conformément à l'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. La liste de ces mesures se trouve à l'annexe 3 des Règles budgétaires amendées des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021.

Aussi, l'annexe 3 de ces règles budgétaires amendées prescrit que les conseils d'établissements doivent adopter une résolution confirmant que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements concernés et y joindre le plan de déploiement lié à l'ajout de ressources découlant des mesures dédiées.

CÉ #18/19 014

Le conseil d'établissement de l'école institutionnelle Jules-Émond – Amédée-Boutin confirme que les ressources financières allouées par la Commission scolaire de la Capitale, telles que détaillées dans le document joint à la présente résolution, ont été reçues et utilisées conformément aux fins prévues.

Le conseil d'établissement confirme également que le plan de déploiement lié à l'ajout de ressources découlant des nouvelles mesures lui a été présenté et qu'il a été informé qu'une utilisation de ces allocations à des fins non prévues pourra faire l'objet d'une récupération de la part du Ministère.

IL EST PROPOSÉ par madame Audrey Marcoux l'adoption de l'attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements et du dépôt du plan de déploiement.

Le vote est demandé : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. Répartition des matières 2019-2020 (LIP art. 86)

6.1 Préscolaire

Le directeur rappelle qu'une heure par cycle de 10 jours est attribuée à une spécialité pour les classes du préscolaire. Actuellement, cette heure est

École institutionnelle Jules-Émond - Amédée-Boutin
1065, avenue de la Montagne Est, Québec (Québec) G3K 1T4
TÉLÉPHONE : **418 686-4040 poste 4024** TÉLÉCOPIEUR : 418 847-7307

consacrée à l'éducation physique et à la santé et se traduit par deux périodes de 30 minutes par cycle. La recommandation des titulaires est de maintenir ce choix.

CÉ #18/19 015 *IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Brisson qu'à l'enseignement préscolaire, pour l'année scolaire 2019-2020, l'heure de spécialité par cycle de 10 jours soit consacrée à l'éducation physique et à la santé, et ce, dans sa formule actuelle soit deux périodes de 30 minutes par cycle.*

Cette proposition est APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

6.2 Primaire : 1er et 2e cycles

Le directeur présente le document *Répartition des matières – enseignement primaire 2019-2020 – 1er et 2e cycles*. Le statu quo est proposé par rapport à 2018-2019.

CÉ #18/19 016 *IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Huard que la répartition des matières 2019-2020 pour les 1er et 2e cycles de l'enseignement primaire soit approuvée telle que déposée par la direction.*

Cette proposition est APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

6.3 Primaire : adaptation scolaire (DAPP langage)

Le directeur présente le document *Répartition des matières – enseignement primaire 2019-2020 – DAPP LANGAGE*. Par rapport à 2018-2019, le statu quo est proposé pour le groupe de DAPP langage 3. En ce qui concerne les groupes de DAPP langage 1 et 2, il est proposé que la répartition des périodes de spécialités soit de 4 périodes en éducation physique et à la santé, de 2 périodes en anglais et de 3 périodes en musique comme c'est le cas pour les classes de 1re, de 2e et de 3e année du primaire.

CÉ #18/19 017 *IL EST PROPOSÉ par madame Audrey Marcoux que la répartition des matières 2019-2020 pour les groupes de DAPP langage soit approuvée avec les modifications apportées pour les groupes de DAPP langage 1 et 2 et le statu quo pour le groupe de DAPP langage 3.*

Cette proposition est APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Suivi des travaux sur le projet éducatif (LIP art. 74)

Le directeur informe les membres des démarches qui ont été réalisées à ce jour. Un sondage a été transmis aux parents (189 répondants). Un questionnaire a été fait pour sonder l'ensemble du personnel de l'école et du service de garde. Pour les

élèves, il a été décidé de se référer au rapport pour l'école de l'enquête SEVEQ qui a été réalisée au printemps 2017. Une collecte de données statistiques a aussi été faite (taux de réussite en français et en mathématique, prévisions de clientèle, pourcentage d'élèves HDAA, d'élèves immigrants, en écart de cycle, etc.). Des suites à l'analyse de ces différentes données, une première version du portrait de l'école de même que les enjeux ciblés sont déposés pour discussion. Quelques ajustements mineurs sont apportés au document.

8. Ajouts à la programmation des activités et des sorties scolaires (LIP art. 87)

Le directeur présente quatre activités qui s'ajoutent à la programmation des activités et des sorties scolaires 2018-2019 : pour les élèves de 1re année, un atelier avec un illustrateur dans les classes, pour les élèves de 2e année, une activité de pêche aux petits poissons des chenaux à Sainte-Anne-de-la-Pérade (prix gagné par une enseignante) et une sortie au Palais Montcalm pour l'opéra-bonbon *L'aventure gourmande d'Hansel et Gretel* et, pour les élèves de 3e année, une activité de katag. Ces activités ne génèrent aucuns frais supplémentaires pour les parents.

CÉ #18/19 018 *IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Guimond que les quatre activités présentées par le directeur soient ajoutées à la programmation des activités et des sorties scolaires 2018-2019.*

Cette proposition est APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Entente de partenariat avec la Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien

Le directeur mentionne que des représentants de la Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien l'ont rencontré pour lui proposer une entente de partenariat pour 2018-2019 et 2019-2020 dans laquelle la Caisse s'engage à verser une contribution financière annuelle correspondant à 3,00 $ par élève, soit un montant de 1506,00 $ pour 2018-2019. La Caisse souhaite que l'argent soit utilisé pour la réalisation d'activités ou de projets pour les élèves. Elle ne demande aucune reddition de comptes, mais souhaiterait, dans la mesure du possible, être informée du ou des projets réalisés. Elle demande que cette contribution financière puisse aussi faire l'objet d'une certaine visibilité, minimalement dans le journal de l'école. La Caisse donne aussi accès à l'ensemble des outils de ses programmes d'éducation financière et suggère, s'il y a un intérêt de la part du conseil d'établissement, de mettre en place la caisse scolaire dans l'école. Pour ce faire, une enveloppe non identifiée à la Caisse serait transmise aux parents et la suite resterait, bien entendu, à la discrétion des parents. Les membres du conseil sont en accord avec le fait que

l'enveloppe soit transmise aux parents, mais laissent à l'école le soin d'établir le mode de distribution de cette dernière.

10. Service de garde

Aucun élément particulier n'est apporté à l'attention des membres.

11. Comité de participation des parents (CPP)

La directrice adjointe mentionne que des parents du CPP ont participé comme bénévoles à la photographie scolaire et à la vaccination des élèves de 4e année. Certains se sont aussi impliqués dans la décoration de l'entrée de l'école pour les fêtes de l'Halloween et de Noël. Aussi, des parents du CPP ont organisé et animé la fête de l'Halloween qui fut très appréciée par les élèves et le personnel. Enfin, certains parents ont proposé leur aide pour la fête de Noël.

La directrice adjointe ajoute par la suite que les membres du CPP ont convenu, lors de leur réunion extraordinaire du 3 octobre dernier, de réserver une somme de 1500 $ pour soutenir des projets qui pourraient émaner de membres du personnel de l'école. Ce montant s'ajoute aux prévisions budgétaires du CPP, les portant à 6000 $ pour l'année. Lors de leur dernière rencontre en novembre, ils ont établi les critères en lien avec la présentation de ces projets. Ces critères avaient été préalablement élaborés par un sous-comité de travail. Comme il avait été demandé par les membres du conseil d'établissement, la directrice adjointe les dépose pour approbation. Quelques ajustements sont apportés au texte.

CÉ #18/19 019 *IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Brisson que les critères proposés par le CPP pour un soutien financier d'au plus 1500 $, pris à même le fonds à destination spéciale Jules-Émond (CPP), à des projets présentés par des membres du personnel de l'école soient acceptés avec les ajustements apportés.*

Le vote est demandé : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Cette proposition est APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

12. Autres sujets à l'étude :

Aucun autre sujet n'est ajouté.

13. Date de la prochaine réunion

Le directeur rappelle que la prochaine réunion prévue au calendrier se tiendra le mardi 5 février prochain.

14. Levée de l'assemblée

CÉ #18/19 020 *IL EST PROPOSÉ par madame Linda Belleau la levée de la réunion à 21 h 43.*

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Luc Bouffard
Directeur et secrétaire de réunion

Stéphanie Goudreau
Présidente du conseil d'établissement 2018-2019

École institutionnelle Jules-Émond - Amédée-Boutin
1065, avenue de la Montagne Est, Québec (Québec) G3K 1T4
TÉLÉPHONE : **418 686-4040 poste 4024** TÉLÉCOPIEUR : 418 847-7307